

"Citerne 77"

Objekttyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **19 (1980)**

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

V. «Citerne 77» (fig. 48-58)

1. Stratigraphie (voir note 17)

SURFACE A (y compris le *TÉMOIN*) (fig. 49-50)

DEST

- Partie superficielle (ép. 10-15 cm): tuile en fragments ou fusée; charbons de bois à la base;
 - partie moyenne (ép. 10 cm): sable terreux gris-brun avec restes de chaux;
 - partie profonde (ép. 10 cm): matériau argileux jaunâtre avec restes de chaux.
- Visible l'E du MUR NS (fig. 50).

COUCHE A

Sable et gravier compact, gris (ép. 10-15 cm); zone argileuse intercalée; perforée par f11, f12, f13.

COUCHE B

Sable et gravier stérile brun orange ou jaune à l'O de f12 (ép. 10-15 cm), mêlé de lames de sable fin cendré à l'E de f12.

f12: remplissage de f12; sable et gravier terreux, argileux, brunâtre (ép. 20 cm).

f13: remplissage de f13; sable et gravier cendré (ép. 10-15 cm) avec restes de destruction (tuiles, etc.).

COUCHE C

Sable et gravier brun (ép. 3-4 cm) (localement SOL C, terre battue durcie); surface cendreuse avec lambeaux d'argile oxydée en couches minces (env. 1 cm); base cendreuse; le FOYER C lui est rattaché (fig. 49), constitué d'un assemblage de tuiles, tegulae (observation sommaire).

COUCHE D

Ouest: recharge de sable et gravier stérile clair, adjacent à un sable et un gravier terreux brunâtre (ép. 10-15 cm); contient un empièchement reposant sur la COUCHE E.

Est: (ép. 15-20 cm) 1) SOL D, terre battue damée (ép. 6-10 cm) au matériau argileux rubéfié (chapes); 2) couche de sable fin cendré gris (ép. 4-6 cm); 3) couche d'argile en amas, avec sable et gravier cendré (ép. 4-6 cm).

COUCHE D1-D2

TÉMOIN: 2 chapes d'argile rubéfiée (éventuellement SOL D – extension au N).

COUCHE E

Ouest: sable et gravier, avec charbons de bois, contenant des amas d'argile cuite (ép. 10-15 cm); remplissage ou fosse du FOYER E.

FOYER E (voir p. 64): contient les éléments boisés, poutres, planches, clayonnage, etc. (voir p. 64) et les éléments métalliques (clous, fig. 51).

SOL E: argile damée cuite.

Est: SOL E (ép. 0,5-1 cm).

COUCHE E1

Située dans la partie N du *TÉMOIN*; gravier lacustre posé sur un fond de sable et gravier stérile (sol de cour – extension du N au SOL E). Ce gravier lacustre s'étend vers le N jusqu'à la limite de F19 (qui le perfore), soit une longueur de 3,50 m.

COUCHE F

Sable argileux (ép. 4-6 cm), partiellement en amas, surface en croûte, jaune clair, localement imprégné de charbons de bois (= SOL F: surface durcie rubéfiée) (partie *Est*).

Dénivellation de 10 cm entre les parties *Est* et *Ouest* (espace rempli par la COUCHE E *Ouest*).

COUCHE G

Sable et gravier compact homogène (ép. 10-30 cm), légèrement «gras», gris-brun, avec charbons de bois et mobilier archéologique (voir F18, p. 62). Limite inférieure très inégale avec perturbations.

COUCHE 7

Sable et gravier stérile brun-jaune (ép. 20 cm) (voir p. 16).

SURFACE B (fig. 48, 52)

La *SURFACE B* a essentiellement permis l'exploration des F19 et F20 (voir p. 62). F20, fosse «ancienne», liée à la COUCHE G, est entamée au S par F19, fosse «récente», liée aux COUCHES B-C-D (non différenciables dans leur prolongement au N du *TÉMOIN*); F20, de forme circulaire, est également touchée par le MUR NS à l'E; F19, de forme oblongue, est interrompue par le MUR NS dont la construction est postérieure. Les couches archéologiques, s'étendant au N jusqu'à la stratigraphie (fig. 52) sont régulières et assez peu différenciées. Nous les avons divisées en 3 complexes:

DEST 1

Matériaux terreux compact brun avec du gravier et des fragments de tuiles (ép. 50 cm).

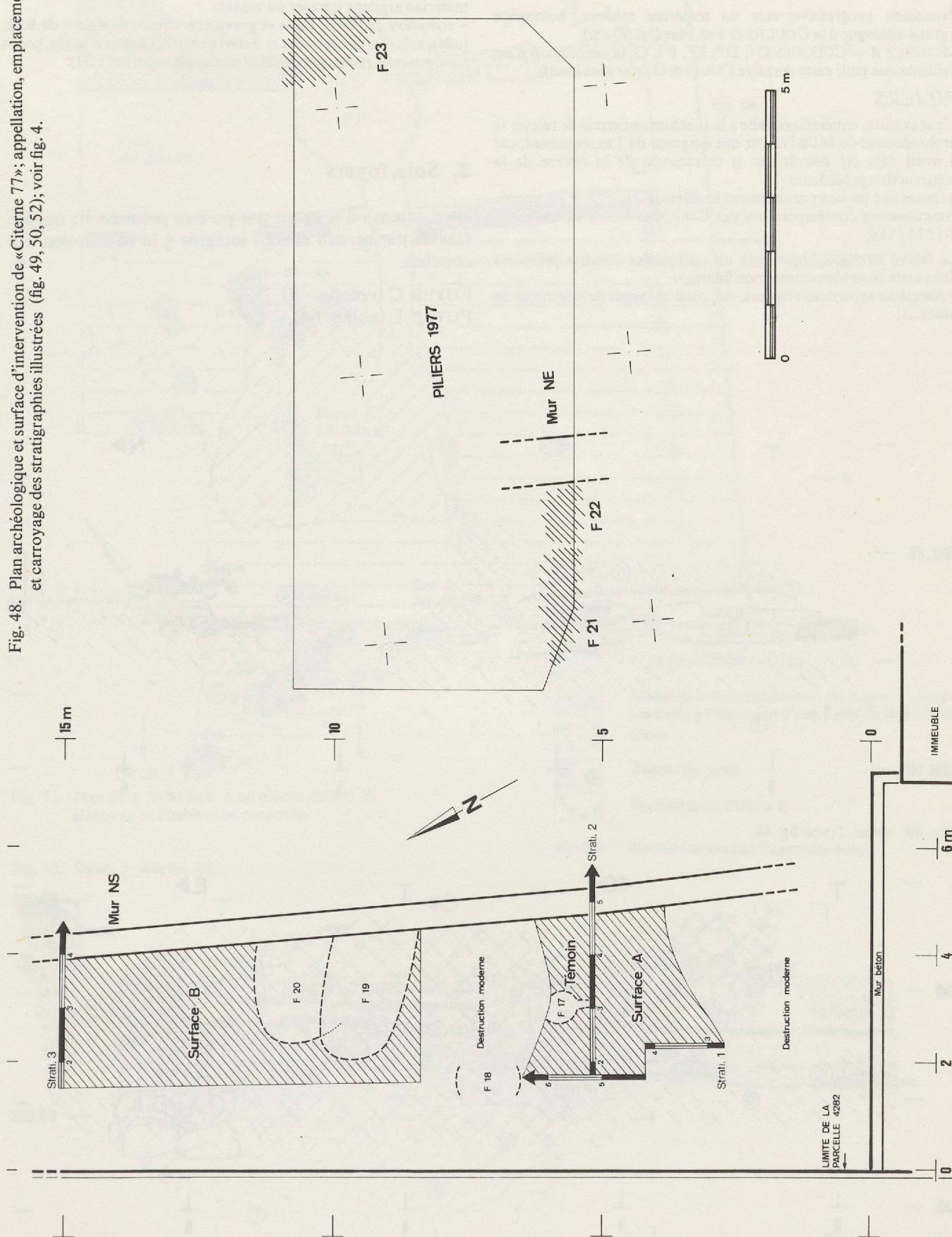
(*SURFACE A* = DEST).

DEST 2

Matériau terreux brun foncé avec cailloutis, charbons de bois, tuile et mobilier archéologique (ép. 25 cm).

(*SURFACE A* = COUCHES A, B, C?, D?. Les COUCHES A – F sont à répartir entre les 2 complexes inférieurs; la répartition reste plus ou moins arbitraire).

Fig. 48. Plan archéologique et surface d'intervention de «Citerne 77»; appellation, emplacement et carroyage des stratigraphies illustrées (fig. 49, 50, 52); voir fig. 4.



DEST 3

Transition progressive vers un matériau sableux, homogène «gras» analogue à la COUCHE G à sa base (ép. 50 cm).

(SURFACE A = COUCHES C?, D?, E?, F?, G, la corrélation n'est évidente que pour cette dernière COUCHE G, voir plus haut).

PILIER S

L'excavation, entièrement faite à la machine, a permis de relever le prolongement du MUR NE sur une longueur de 1 m seulement, car il avait déjà été détruit par le creusement de la citerne de la construction précédente.

3 fosses ont pu être partiellement fouillées, F21, F22, F23, approximativement contemporaines des COUCHES 4-5 de «Chavannes 7-1974/75».

Le relevé stratigraphique livre un aperçu des couches présentes dans cette zone (documents non figurés):

– *complexe superficiel*: humus, destruction (amas de fragments de tuiles...);

– *complexe moyen*: recharges de sable et gravier stérile ou non, matériau argileux (chapes ou amas);

– *complexe profond*: sable et gravier cendreuse, charbons de bois, tuiles, sols d'argile rubéfiée et de terre battue, chapes d'argile, posés sur de minces recharges de sable stérile (liaison avec F21).

2. Sols, foyers

Leur extension n'ayant pas pu être précisée, ils ont été classés par niveau et sont intégrés à la description des couches.

FOYER C (voir fig. 49)

FOYER E (voir p. 64)

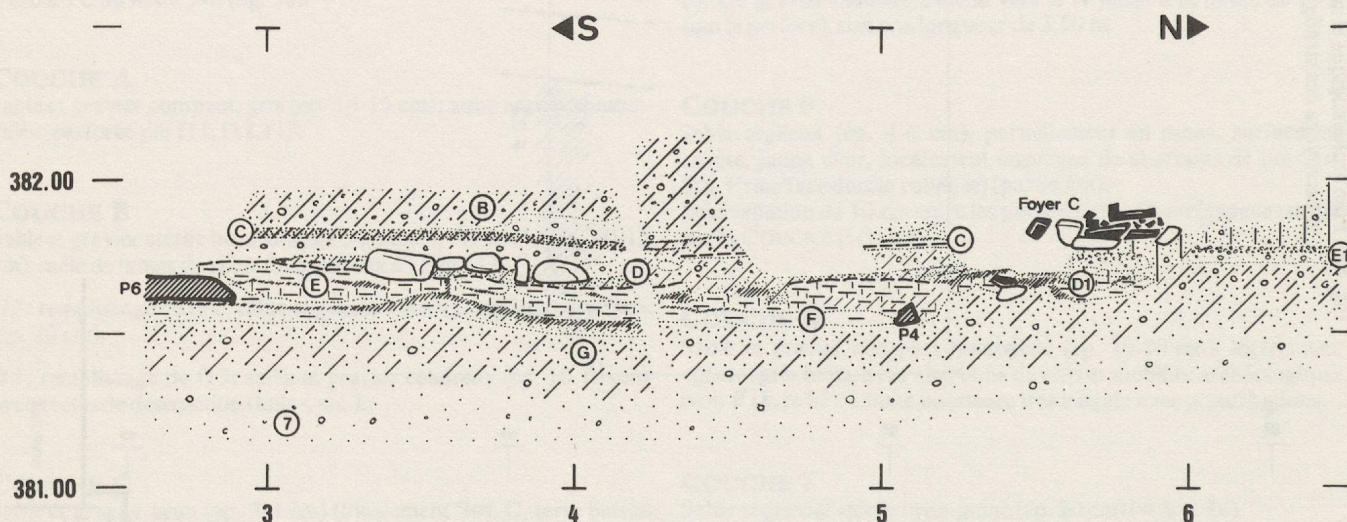


Fig. 49. Strati. 1; voir fig. 48.

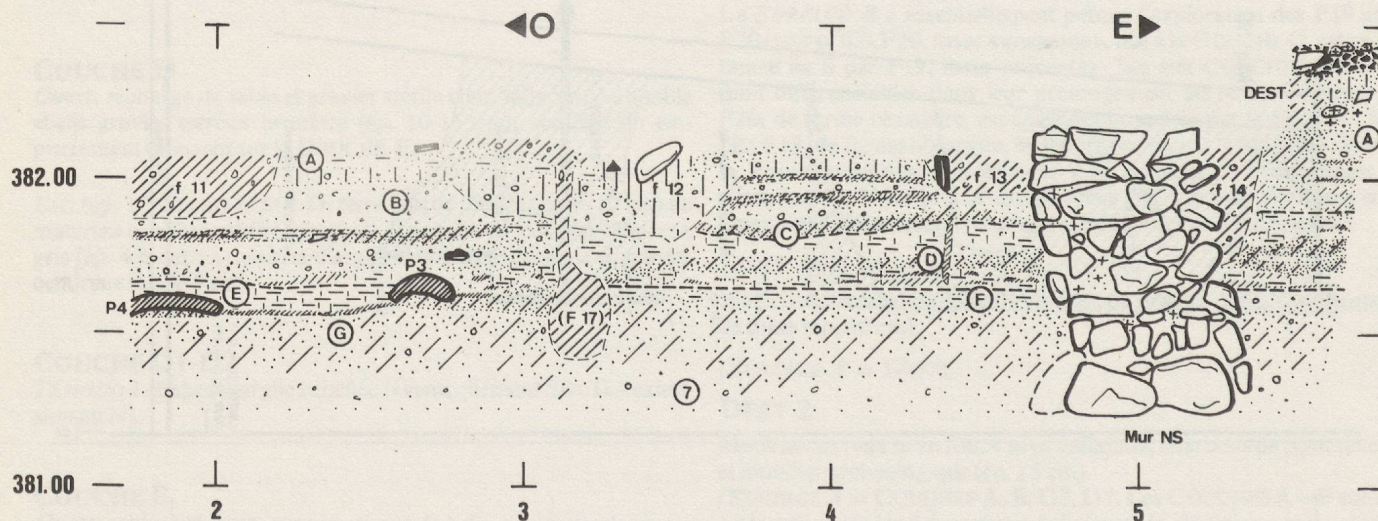
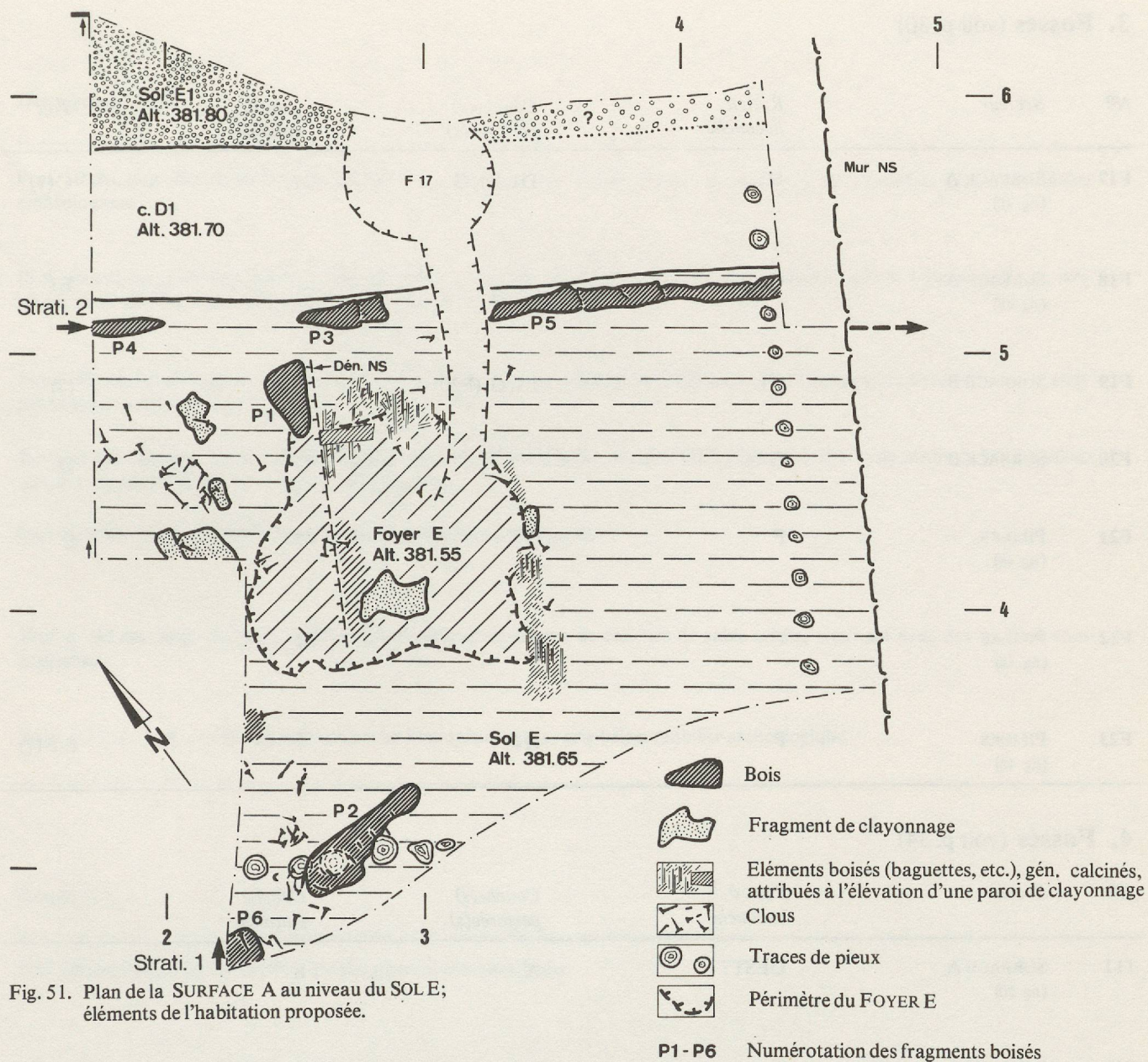


Fig. 50. Strati. 2; voir fig. 48.



3. Fosses (voir p. 30)

<i>N°</i>	<i>Secteur</i>	<i>Ratt. à la couche</i>	<i>Couche(s) perforée(s)</i>	<i>Couche entamée</i>	<i>Toit</i>
F17	SURFACE A (fig. 48)	D	D1, E1, G	7	C (?)
F18	SURFACE A (fig. 48)	G	7		E1
F19	SURFACE B	(?)	E1, G, (F20)	7	(?)
F20	SURFACE B	G		7	D
F21	PILIER (fig. 48)	F	G	7	E
F22	PILIER (fig. 48)	F	G	7	E
F23	PILIER (fig. 48)	F	G	7	E-F (?)

4. Fossés (voir p. 34)

<i>N°</i>	<i>Secteur</i>	<i>Ratt. à la couche</i>	<i>Couche(s) perforée(s)</i>	<i>Couche entamée</i>	<i>Toit</i>
f11	SURFACE A (fig. 50)	DEST?	A	B	?
f12	SURFACE A (fig. 50)	A	B, C	D	DEST
f13	SURFACE A (fig. 50)	DEST?	A	B	DEST
f14	SURFACE A (fig. 50)	?	A, B, C, D		?
f15	PILIER	MUR NE			
f16	PILIER				
f17	PILIER				

Description

Prof. 50 cm, larg. 20 cm; sable et gravier fin avec cailloutis, assez «gras», cendreux, brun-gris, avec charbons de bois et mobilier archéologique.

Prof. 50 cm, larg. 60 cm; forme circulaire; sable fin «gras», gris-brun; comporte une extension vers le S (long. 150 cm, larg. 20 cm, prof. 20-30 cm, interprétée comme l'empreinte d'une poutre (fig. 50).

Prof. 140 cm, long. 220 cm, larg. 150 cm; remplissage stratifié, hétérogène: cailloux, sable et gravier, zones cendreuse et charbonneuses; mobilier archéologique.

Prof. 80-100 cm, larg. 120 cm (entamée par F19), long. 200 cm (entamée par le MUR NS); sable et gravier compact, brun, cailloux au fond; charbons de bois et mobilier archéologique.

Prof. 50-60 cm, larg. > 100 cm; remplissage charbonneux, homogène.

Prof. > 80 cm, larg. 100 cm; remplissage stratifié en ensellures de couches de sable stérile, alternant avec des couches charbonneuses.

Prof. > 70 cm, larg. > 100 cm; sable et gravier homogène, «gras» gris-beige; mobilier archéologique.

Description

Prof. 25 cm, larg. > 50 cm; sable et gravier terreux, compact, brun.

Prof. 30 cm, larg. 50 cm; sable et gravier terreux, compact, brun.
Empierrement NS disposé en surface (fig. 50), interprété comme une zone d'écoulement.

Prof. 15 cm; sable et gravier gris-brun, avec mobilier archéologique.

Prof. 40 cm, larg. 20 cm; sable et gravier homogène gris; interprété comme la conséquence du déplacement du MUR NS vers l'O.

Interprété comme construction de l'E TAT 1.

Interprété comme destruction de l'E TAT 1 et construction de l'E TAT 2.

Interprété comme destruction de l'E TAT 3.

5. Éléments des constructions de bois

Les COUCHES E et F s'inscrivent dans une dénivellation NS (environ 10 cm de prof.) limitée au N par P3, P4 et P5 (fig. 49, 51), et par la présence de la COUCHE D1. Une seconde dénivellation EO est délimitée au N par P1 et fait partie du remplissage superficiel du foyer (FOYER E). Il s'agit peut-être du prolongement de P1 au S (fig. 51). Ces dénivellations s'inscrivent dans un angle de 90°.

Au N des éléments boisés P3, P4 et P5, présence de gravier gris d'origine lacustre (COUCHE E1 = SOL E1, sol de cour?); ce gravier est incisé obliquement au S (fig. 51) par la pose d'éléments argileux (COUCHE D1) formant une sorte de « seuil », large de 70 cm, faisant transition avec la COUCHE E, dans sa limite N. Ce « seuil » est un élément lié à l'installation de l'habitation proposée.

Dans la composition de la COUCHE E nous retrouvons les éléments significatifs des constructions de bois (voir p. 41):

Poutres, pieux couchés (fig. 51, 53, 54)

P1 : pièce de bois non clouté (long. 30 cm), située à la limite de la dénivellation NS (relation?).

P2 : pièce de bois clouté à intervalles réguliers (long. 55 cm); poutre d'aménagement probablement liée à des planches (planchers, parois boisées, meuble?).

P3, P4, P5 : ces pièces de bois non clouté et d'importance variable (P5 s'apparente plutôt à une planche, ép. 3 cm) sont insérées dans l'incision tracée dans la COUCHE G, qui marque la limite de la COUCHE E au N. Cet agencement est « en place », et probablement lié à la paroi N de l'habitation proposée.

P6 : fragment de bois couché éventuellement clouté (long. 20 cm); peut-être le prolongement de P2.

Des échantillons de ces pièces ont été livrés au Laboratoire de dendrochronologie de Neuchâtel (Ch. Orcel) et se sont révélés inutilisables; ce sont à 80-90 % des résineux.

Planches, planchettes

Ces éléments boisés ont laissé de nombreuses traces noirâtres, aux contours hélas mal définis, ce qui n'a pas permis de reconnaître leur articulation. La liaison de ces éléments avec l'organisation symétrique des clous paraît évidente.

Clayonnage (fig. 53, 55)

On trouve de nombreuses traces de branchettes parallèles calcinées, d'orientation NS, en liaison partielle avec des éléments d'argile cuite. La partie N de l'habitation proposée, construite à l'aide de murs en clayonnage s'est probablement effondrée en « un seul pan » vers l'intérieur.

Clous en fer (fig. 54, 56)

Ils sont situés principalement au niveau du sol en argile damée cuite (SOL E), à l'O de la ligne de dénivellation. Leur orientation est en général parallèle ou perpendiculaire à un axe défini par P2; cette géométrie souligne leur appartenance commune à un ensemble charpenté, dont P2 est le vestige le plus saillant.

Les clous sont forgés, de section quadrangulaire, régulièrement appointés, à tête plate arrondie; on rencontre 2 modèles principaux (long. 10 et 6 cm; diam. tête 2 et 1,2 cm). On trouve également une « agrafe » formée d'une tige de fer (3 x 2 mm) enroulée et nouée aux extrémités, délimitant une boucle ovale (2,5 x 1,3 cm).

SOL E-F (fig. 51)

Le SOL E-F sera considéré comme le sol d'occupation de l'habitation proposée; il s'étend de part et d'autre du MUR NS postérieur, et il est percé au S par une fosse, « foyer » présumé (FOYER E).

L'utilisation simultanée des SOLS E et F est vraisemblable, au moins pour l'un des états d'occupation: même altitude, même revêtement durci, même soin dans la finition. Un rechapage à l'E du prolongement de F17 rehaussera le niveau de 5 cm et deviendra la partie E du SOL E correspondant à une possible réfection du bord E du FOYER E.

Sa constitution d'argile damée cuite au N (on remarque un second rechapage) se retrouve au S par lambeaux joints à une recharge de sable et gravier damé très compact, représentative d'une réfection et de l'utilisation de FOYER E.

FOYER E (fig. 51)

Il n'est attesté que sous la forme d'une excavation (long. 100 cm, larg. 80 cm, prof. 10 cm) au contour irrégulier calciné qui entaille le SOL E. Il contient des restes de bois carbonisés, des fragments de clayonnage parsèment son pourtour N et E.

Deux hypothèses sont envisageables pour l'attribution du FOYER E: un établissement « précoce » (a) ou « tardif » (b).

- a) *Etat 1* – occupation du SOL E « ancien » et du SOL F (partie E);
 - établissement du FOYER E;
 - construction des cloisons intérieures.
- Etat 2* – abattement de la cloison intérieure NS;
 - abattement ou conservation de la paroi intérieure EO;
 - rechapage du SOL E (argile cuite au N et à l'E);
 - conservation du FOYER E.
- b) *Etat 1* – occupation du SOL F (partie E);
 - construction des cloisons intérieures.
- Etat 2* – abattement de la cloison intérieure NS;
 - abattement ou conservation de la paroi intérieure EO;
 - rechapage du SOL E (argile cuite au N et à l'E);
 - établissement du FOYER E.

«Trous de poteaux» (fig. 51)

A l'extrême S de la SURFACE A apparaît une rangée EO de «trous de poteaux» implantés à intervalle régulier (15 cm), perforant le SOL E et contemporains de son occupation; l'orientation est parallèle à la paroi N de l'habitation proposée, à une distance de 220 cm. Cet alignement EO se prolonge probablement à l'E pour être articulé avec l'alignement NS.

L'alignement NS est formé par une 2^e rangée de «trous de poteaux», situés également à intervalle de 15 cm, qui apparaît au niveau de la COUCHE F, à l'O du MUR NS, à angle droit de la rangée EO.

Il est vraisemblable que ces 2 alignements fassent partie du même ensemble aménagé, ce qui implique que la COUCHE F (SOL F) est contemporaine du SOL E « ancien ».

Selon la chronologie proposée, cet aménagement intérieur formé de pieux verticaux a pu servir de cloison à une petite pièce ou de séparation isolant partiellement (pieux ajourés?) le FOYER E du reste de la pièce et facilitant de surcroît l'entrepôt du bois.

6. Description de l'habitation proposée

Son orientation S-SO est fixée par sa limite N et par ses 2 alignements de «trous de poteaux», qui suggèrent également l'aménagement d'une pièce intérieure.

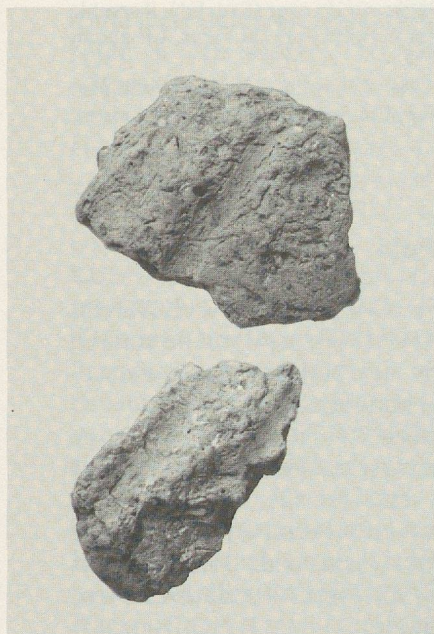


Fig. 55. Fragments de clayonnage; voir fig. 51.



Fig. 53. Eléments boisés P1, P3 (sous le jalon) et zone du FOYER E; voir fig. 51.

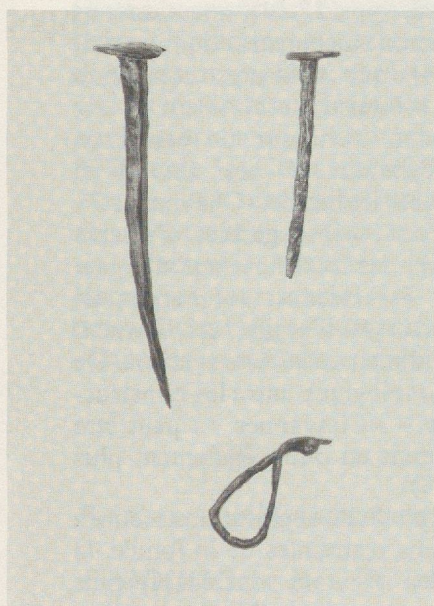


Fig. 56. Clous et agrafe en fer; voir fig. 54.



Fig. 54. Clous en fer « in situ »; voir fig. 51.

La *paroi nord* s'insérait probablement sur P3, P4 et P5 qui en formaient peut-être la «semelle». Cette paroi était certainement composée de clayonnage (torchis) dont de nombreux vestiges jonchaient l'intérieur de l'habitation.

La *pièce intérieure* proposée est limitée :

- au N par P3, P4 et P5;
- à l'E par l'alignement NS des «trous de poteaux»;
- au S par l'alignement EO des «trous de poteaux».

Il est évidemment difficile de démontrer que ces 3 éléments font partie du même ensemble structural. A cet égard, leur orientation réciproque est fondamentale et détermine un quadrangle (larg. 2 m, long. 2,60 m) qui contient l'empreinte du FOYER E.

L'affectation de cette pièce est incertaine : le FOYER E faisait-il partie de la pièce, ou a-t-il été établi après l'abattement des cloisons E et S ? De même, la nature de ces cloisons et leur rôle restent imprécis (voir p. 64); aucun seuil intérieur n'a été reconnu.

L'habitation se prolongeait à l'E, au S et à l'O sans que ne puisse être précisé le nombre des pièces. Le type de toit reste également inconnu, faute d'indices.

L'abondance en éléments boisés et clous divers tend à montrer une construction solide et bien charpentée. La dureté et l'équilibre du SOL E-F (rechapages) indiquent une habitation sèche et bien entretenue, sur une période vraisemblable de plusieurs années.

La zone intermédiaire (COUCHE D1), située directement au N de l'habitation, est-elle structurellement liée à celle-ci ou est-elle plus tardive ? Elle pourrait correspondre à l'implantation d'une rigole d'écoulement, aménagée dans le but de détourner les eaux de pluie de l'habitation. Sa relation avec F17 est possible.

Nord de l'habitation proposée

La stratigraphie montre une rupture dans la formation des couches au N de l'habitation proposée; une couche de gravier lacustre (COUCHE E1 = SOL E1) s'étend jusqu'à F19 (fosse plus tardive) et précise sa relation avec le niveau d'occupation de la COUCHE E de l'habitation proposée, malgré une altitude plus élevée de 10 cm. C'est le plus ancien aménagement de la zone qui correspond à l'espace réservé à une *cour* probable, dont l'extension exacte au N (plus de 3.50 m) ne peut être mesurée à cause de l'interruption due à F19.

Au N de F19 les couches ne livrent plus de structures aménagées; les dépôts naturels et archéologiques sont réguliers, les transitions sont progressives en stratigraphie et témoignent d'un espace «ouvert», peut-être occupé par des prairies ou vergers, sans occupation localisée (éventuellement pacage) ou alors sans affectation.

Remarques

L'implantation de l'habitation telle que nous proposons de la restituer est une donnée importante dans le plan de Lousonna: pour la première fois nous obtenons un point limite de la zone

d'habitation vers le N. Au delà du *sol de cour* (SOL E1), il semble bien que l'on soit dans la zone périphérique du vicus, où aucun aménagement n'a été décelé.

Par contre, les stratigraphies des «PILIER» montrent une plus large extension des sols d'occupation au N, dans une zone située plus à l'E de la «CITERNE».

7. Constructions en bois

Comme nous l'avons déjà relevé (voir p. 11; KAENEL, KLAUSENER et FEHLMANN 1980, p. 41) on ne connaît pratiquement rien à Vidy des périodes des constructions en bois, si ce n'est un abondant mobilier.

Les données de «Chavannes 7 – Citerne 77», bien que ponctuelles et très restreintes, présentent toutefois les premières observations sur le site de Lousonna débouchant vers une mise en relation structurelle des différents éléments des constructions de bois (éléments restés inarticulés en 1974/75, voir p. 40), dans une tentative d'interprétation spatiale.

Les résultats de nos autres fouilles (OB 1975-76) montrent bien les limites d'une telle méthode de sondages aux objectifs «stratigraphiques» avoués; une interprétation en plan ne pourra être obtenue que par la fouille «fine» d'une grande surface et c'est à notre avis un objectif prioritaire des recherches futures à Lousonna.

Les parallèles sont rares; outre la tentative de reconstruction de A. Zippelius à *Kempton* (CAMBODUNUMFORSCHUNGEN I, pp. 37-51), mentionnons l'étude de J. Ewald consacrée aux constructions en bois d'*Augst* (EWALD 1968) qui présente, comme à *Kempton*, un ensemble urbanistique cohérent et une tentative de reconstruction technique de parois en clayonnage (torchis), reposant sur des poutres et rythmées de pieux verticaux. Le cas de «Chavannes 7» peut être intégré dans ce schéma global, d'ailleurs l'aspect de la succession des couches (sol d'argile-couche d'«occupation» — réfection «recharge» de sable et gravier — nouveau sol d'argile, etc., EWALD 1968, Abb. 4) correspond bien aussi à ce système. De plus, un parallélisme chronologique entre les constructions d'*Augst* et de Vidy – «Chavannes 7» peut être avancé, celles d'*Augst* étant en outre également plus jeunes qu'à Vidy (voir p. 69).

Un autre exemple est extrait d'une exploration récente à *Vindonissa*: les dimensions restreintes de la fouille, la démarche d'analyse et les résultats sont encore plus directement comparables aux nôtres (HARTMANN et LÜDIN 1978); l'aspect de la succession des couches et bon nombre d'éléments de construction sont semblables: poutre «semelle» de la paroi d'une maison, associée à un assemblage de petits trous de pieux (par contre des trous de poteaux de forte dimensions, comme ceux de *Vindonissa* — diamètre environ 35 cm — font totalement défaut à Vidy), longeant ce qui est interprété comme la façade; entre cette dernière et la

route a été défini un espace libre (un petit fossé borde la route et l'en sépare); on peut assimiler cet espace «Hausvorplatz» à ce que nous avons appelé «zone intermédiaire» (COUCHE D1, voir p. 58), également situé entre la route et la façade d'une habitation, sorte de «trottoir» ou portique en avant-toit.

Les murs de Vindonissa sont également restitués comme des parois de clayonnage (HARTMANN et LÜDIN, p. 20), en association directe avec les trous de piquets; un indice de plus à Vidy: la présence d'un abondant cloutage des éléments boisés, sans doute de l'armature. Nous ignorons volontairement le facteur décalage chronologique entre les constructions proprement La Tène finale de Vindonissa et notre construction augustéenne (décalage sans doute d'à peine quelques décennies), les traditions de constructions n'ayant pas changé brutalement suite à la conquête romaine. Bien plus, les observations dans des habitats celtiques sont susceptibles d'apporter un modèle d'interprétation transportable et vice versa: mentionnons avant tout une cabane La Tène fouillée à *Besançon*, antérieure de 1 ou 2 générations à notre portion de maison (PÉTREQUIN et VUAILLAT 1967): parois soutenues par des poteaux verticaux, «en pisé avec armature centrale de fascines» ou de «planches cloutées sur des madriers horizontaux», rigoles de drainage le long de la façade, sol de terre battue, foyers devant l'entrée, etc., éléments qui fournissent des suggestions et des points d'appui aux interprétations.

C'est à coup sûr aux chercheurs de *Lyon* qu'incombe la tâche de préciser nos connaissances de ces constructions non maçonnées, par la mise en valeur de murs de pisé ou de torchis, à élévations sur poutres, réunis en ensembles articulés et bien conservés (DESBAT 1975 - 1978, note 36; COLLECTIF 1977).

Depuis lors des substructures analogues ont été découvertes et reconnues à *Martigny* (WIBLÉ 1979) ou *Avenches* (fouilles 1979, en cours d'étude); jusqu'à ce jour aucun mur de pisé n'a été reconnu comme tel à Vidy où ce type de construction a pourtant, selon toute vraisemblance, été pratiqué.

8. Constructions de maçonnerie (fig. 4, 48)

SURFACES A - B

Un mur d'orientation NS limite la fouille à l'E sur une longueur de 13 m:

- il est interrompu au S par l'excavation moderne (1974/75);
- il se poursuit au N;
- il ne révèle aucun embranchement;
- il n'est pas rectiligne; sa partie S semble avoir subi un déplacement vers l'O suite à un mouvement du terrain, le fossé (f14), visible sur la face E, est vraisemblablement un effet de ce déplacement (voir p. 62) et ne permet aucune interprétation chronologique;
- seules les fondations subsistent;

- il n'est pas dans l'alignement, ni dans le même axe d'orientation que le MUR NO du secteur NORD (voir p. 40), mais il est parallèle au MUR NE.

«PILIER»

Le prolongement du MUR NE du secteur NORD (voir p. 40) a été relevé en plan sur une longueur de 1 m.

On remarque 3 ÉTATS de sa construction d'après les fossés qui leur sont rattachés:

- f15: construction de l'ÉTAT 1;
- f16: destruction de l'ÉTAT 1 et construction de l'ÉTAT 2;
- : destruction de l'ÉTAT 2 et construction de l'ÉTAT 3; pas de fossé (opération effectuée au niveau du sol d'occupation);
- f17: destruction de l'ÉTAT 3, sans reconstruction.

Relation avec le Sud (= secteur NORD - 1974/75, voir p. 40).

MUR NS

Ce mur, relevé dans le secteur CITERNE 77 ne peut pas être considéré comme le prolongement naturel du MUR NO du secteur NORD:

- il n'a pas la même orientation;
- il présente un décalage au point de jonction supposé (les mensurations ont été particulièrement minutieuses sur ce point précis);

Note sur le MUR NO (voir plan général, fig. 4)

Il présente pourtant la même insertion stratigraphique que le MUR NS, c'est pourquoi nous envisageons une relation probable et par conséquent son appartenance au même ensemble construit.

Malheureusement, l'espace d'environ 2 m qui aurait permis d'élucider cette relation a été détruit par l'excavation moderne (1974/75).

MUR NE (voir plan général, fig. 4)

Ce mur, relevé dans le secteur «PILIER», est bien le prolongement du MUR NE du secteur NORD (1974/75):

- il est situé dans son prolongement exact;
- il présente les mêmes ÉTATS de construction successifs.

Relation entre MUR NS et NE

Le MUR NS et le MUR NE font partie du même ensemble:

- ils ont la même orientation;
 - la COUCHE DEST, qui renferme en partie les débris du toit de l'édifice, lie stratigraphiquement le MUR NS à l'ÉTAT 3 du MUR NE (rétrécissement à la largeur de 50 cm).
- On peut situer le sol d'occupation de cet édifice à l'altitude d'environ 382.25 m.

La portée entre ces deux murs (environ 8 m) laisse supposer la restitution d'une rangée de piliers médians, non reconnue à ce jour.

9. Mobilier archéologique - Catalogue

(pl. 18/197-206; 19/207-218)

SURFACE A

COUCHE A

TS sud-gauloise ornée

197. coupe carénée, forme Drag. 29.

Imitations TS

198. plat, forme Drack 2 (imit. de la forme Drag. 17); bord évasé, 2 fines cannelures internes; pâte ocre orange; engobe externe et interne orange, adhérents;

(GENÈVE, Pl. 34/270).

199. coupe, forme Drack 13 (Imit. de la forme Hofheim 7); lèvre en bourrelet externe, 2 fines cannelures internes; guillochis externe (dégradé); pâte ocre orange; engobe interne et externe orange.
200. coupe carénée, forme Drack 21: pâte et engobe id.; (GENÈVE, Pl. 34/287).

Cruche

201. bord évasé; lèvre verticale, cannelée horizontalement; (GENÈVE, Pl. 55/536; A VENCHES-KRÜGE, Taf. 2/12).

Plat à engobe interne rouge

202. paroi incurvée; bord épaissi; lèvre triangulaire, oblique vers l'extérieur; engobe rouge externe et sur la lèvre, adhérent; traces de suie; (voir pl. 5/58; LOUSONNA, Pl. 53/10).

Céramique peinte

203. bol; bord épaissi; lèvre en bourrelet externe, détaché de la paroi; traces de peinture blanche sur la paroi; (GENÈVE, Pl. 3/21 = Forme 9 de la céramique peinte – horizon récent).

COUCHE B

Céramique commune à pâte grise

204. pot; paroi ovoïde; bord évasé; décor peigné de lignes horizontales encadrant un registre de traits obliques sur la paroi; (GENÈVE, Pl. 58/596);
- + pl. 20/4.

COUCHE C

Monnaie: 84/1373 (I^{er} s.)

TS italique

205. assiette, forme Haltern 1 – service Ic; tripartition interne; petite cannelure sur la lèvre (typique du service Ib).
206. plat ou assiette; pied annulaire.
207. coupe, forme Haltern 7 – service Ib; petite cannelure sur la lèvre.

Céramique commune à pâte grise

208. pot; bord évasé; (GENÈVE, Pl. 58/593).
209. pot à épaule; épaule cannelée horizontalement;
210. écuelle ou marmite; paroi incurvée; lèvre en bourrelet externe oblique vers l'intérieur; gorge externe sous la lèvre. (voir pl. 12/131).

211. pichet; bord évasé; lèvre ronde en bourrelet externe; anse verticale de section circulaire; (GENÈVE, Pl. 59/629).

Céramique commune à pâte claire

212. petite cruche; col évasé; lèvre épaissie; aux verticales de section rectangulaire, cannelée en surface; pâte ocre, sans engobe; (A VENCHES-KRÜGE, Taf. 1).

+ pl. 20/5, 6

Imitation TS

213. coupe hémisphérique, forme Drack 22; large gorge entre 2 cannelures finement moulurées; pâte ocre, fine, dure; engobe externe brun, adhérent; (GENÈVE, Pl. 34/285).

SURFACE B

Les 5 fragments présentés ici ont été recueillis à la surface des fosses (F19, F20); ils ne sont donc pas attribuables à un horizon stratigraphique précis.

Monnaie: 84 bis/1374 (I^{er} s.)

TS italique

214. coupe; pied annulaire trapézoïdal; estampille centrale SENT du potier C. SENTIUS d'Arezzo ou Lyon; (voir catalogue des estampilles, n° 12).

TS sud-gauloise

215. fond de plat ou assiette; couronne guillochée; estampille centrale (AQVIT..) du potier AQUITANUS de La Graufesenque; (voir catalogue des estampilles, n° 13).

Lampe

216. «Firmalampe»: fragment de fond portant l'inscription (...BILI = STROBILI); pâte rose-rouge; (LEIBUNDGUT-LAMPEN, Taf. 9/724, exemplaire de Vidy; pp. 41 ss et 71 ss).

Bronze

217. petite fibule de schéma La Tène finale; ressort symétrique à 4 spires et corde interne; porte-ardillon plein, vertical, partiellement conservé (pied non conservé); arc filiforme, lisse; (ETTLINGER-FIBELN, variante du type 28 ?, voir p. 49).
218. id: (ressort non conservé); porte-ardillon plein, vertical, trapézoïdal; pied redressé, terminé par un petit bouton circulaire; arc aplati et élargi au sommet en forme de disque (? – partiellement conservé); (ETTLINGER-FIBELN, type 4 «Soldatenfibel» (?);

+ pl. 20/2, 3; couverture

10. Eléments de datation

(en grande partie non figurés)

SURFACE A

Le mobilier recueilli dans la COUCHE G (+ FOSSE F 18), à l'intérieur des aménagements et constructions ou à la surface des SOLS E et F de l'habitation proposée, est pratiquement inexistant:

- TS italique: fragments informes;
- Imitation TS: le bord de la coupe, forme Drack 22, est d'excellente qualité de pâte, d'engobe et de facture; profil ferme, indices jugés représentatifs des Imitations helvétiques les plus précoces de Lousonna (voir COUCHES 5, pl. 4/40 ss);
- céramique commune: tessons non significatifs.

Le mobilier des aménagements postérieurs, COUCHES D et surtout C, couche d'«occupation», fournissent toutefois les éléments d'un *terminus ante quem* pour l'habitation proposée:

- TS italique: service Ib / Ic;

- Imitation TS: (non figurée) coupe hémisphérique, forme Drack 22, comparable à celle de la COUCHE E (pl. 19/213, voir ci-dessus);

- plat à engobe interne rouge et céramique commune: ne contredisent pas une proposition de datation à la *charnière du I^{er} s. av. J.-C et du I^{er} s. de notre ère* (comparable aux autres complexes tels que COUCHE 6, F11, F16 et COUCHES 5 - séquence inférieure, voir note 27).

L'habitation que nous avons décrite, COUCHES F, E + F18 (du même type que F11 et F16), serait antérieure à la mise en place de la COUCHE C d'au moins une phase de réfection (D = «recharge» + sol; C = «occupation» selon le schéma habituel) phase selon toute vraisemblance de courte durée, ce qui permet de situer cette première habitation dans le courant des 2 *dernières décennies du I^{er} s. av. J. -C.*

La dernière phase d'occupation, recueillie immédiatement sous les destructions modernes (COUCHE B = «recharge»; COUCHE A = «occupation») présente une confirmation de cette chronologie avec un horizon plus récent:

- TS italique: n'est plus représentée (rareté des trouvailles!);
- TS sud-gauloise ornée: fait son apparition;
- Imitation TS: fortement représentée;
- céramique peinte, plats à engobe interne rouge, cruches, céramique commune (marqueurs chronologiques moins fins) compatibles avec une datation d'*environ 30 ap. J.-C.* pour la mise en place de la COUCHE B, ce qui correspond à la partie moyenne-supérieure des COUCHES 5.

Ainsi aurions-nous, schématisées à l'extrême, 3 étapes de réfections des maisons d'habitations en un peu plus

de ½ siècle, de la COUCHE G à la COUCHE A, antérieures aux constructions de maçonnerie, et matérialisées par un peu plus de ½ mètre de couches archéologiques superposées.

Le parallélisme avec «Chavannes 7-1974/75» est ainsi évident.

SURFACE B

Nous ne présentons que quelques trouvailles provenant des FOSSES F19 et F20, et des décapages de cette surface bouleversée, dont les raccords stratigraphiques n'ont pu être déterminés à coup sûr en raison des creusements anciens (fosses à détritiques ?) et modernes. Le mobilier est représentatif de l'ensemble du I^{er} s. de notre ère, surtout des périodes «anciennes» pré-flaviennes.

- La fibule est datée d'environ 100 par E. Ettlinger (ETTLINGER, FIBELN, pp. 105-106).

- La petite fiole en céramique à vernis plombifère et pâte blanche de la couverture est originaire de Centre Gaule (Allier) (ROUVIER 1972); en général ces objets font partie du mobilier funéraire et étaient destinés selon toute vraisemblance à contenir des essences ou parfums (BERGER et MARTIN-KILCHER 1975, p. 162; Abb. 32; ETTLINGER 1944; ROUVIER-JEANLIN 1973, nos 1127-1167, Colombes et pigeons; MARTIN-KILCHER 1976, pp. 75-76; Taf. 23/10; Taf. 3595).

PILIER S

Aucun mobilier n'est figuré ici n'ayant pas été prélevé en stratigraphie; le spectre est toutefois le même que celui de la *SURFACE B.*